



Paris, le 4 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

32e congrès de l'ANEM à Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer : les élus de la montagne se réunissent avant la dernière ligne droite pour l'adoption de la loi Montagne

Le 32^e congrès de l'ANEM se tiendra à Saint-Dié-des-Vosges et Gérardmer les 13 et 14 octobre dans le massif des Vosges, avec Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement président et secrétaire générale.

Constatant « *Un nouveau souffle pour la Montagne* », les débats seront centrés sur le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, réclamé de longue date par l'ANEM. Au lendemain du débat à l'Assemblée nationale, ministres, élus, experts se succéderont pour parler de ce *véritable pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne*.

Les travaux du congrès débuteront le **jeudi 13 octobre à 14 heures avec une allocution de Martine PINVILLE**, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, en prélude à la table ronde consacrée aux « *Atouts et moyens du tourisme en montagne* ». Elle sera suivie d'une seconde table ronde consacrée à la « *Couverture numérique intégrale du territoire* ».

Vendredi 14 octobre, Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, clôturera les travaux à 12h15 après le débat sur « *L'acte II de la loi montagne pour un nouveau pacte avec la nation* ».

A cette occasion les villes de Saint-Dié-des-Vosges et de Gérardmer accueilleront plusieurs centaines d'élus de montagne (maires, conseillers communautaires, départementaux, régionaux et parlementaires) venus de tous les massifs.

Rendez-vous dès le jeudi 13 octobre à 14h00 pour participer à cette manifestation.

[Consulter le programme détaillé du congrès](#)

Contact presse : Pierre BRETTEL, tél. 01.45.22.15.13- courriel : p.bretel@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.